

**Rapport n°4:**

**Entrepreneuriat étudiant - Les dotations financières du concours prix Pépite 2024**

|   |   |
|---|---|
| <b>Rapporteur (s) :</b>                   | Cyril BAUDURET – Directeur adjoint du Pépite BFC (FIP)                                  |
| <b>Service – personnel référent</b>       | Samira FLINT – Chargée de mission gestion administrative et qualité du Pépite BFC (FIP) |
| <b>Séance du Conseil d'administration</b> | 27 juin 2024  |

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Pour délibération                      | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pour échange/débat, orientations, avis | <input type="checkbox"/>            |
| Pour information                       | <input type="checkbox"/>            |
| Autre                                  | <input type="checkbox"/>            |

**Rapport :**

Initié en 2014 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en partenariat avec Bpifrance, le concours « Prix Pépite » est un dispositif de soutien aux projets de création d'entreprise et d'association, innovante ou créative, portés par les étudiants et les jeunes diplômés titulaires ou ayant été détenteurs du Statut National d'Étudiant-Entrepreneur.

Les enjeux du Prix Pépite sont :

- Révéler les projets de création d'entreprises et d'association, innovantes ou créatives, portés par les étudiants et les jeunes diplômés issus des Pépite situés sur l'ensemble du territoire.
- Soutenir et accompagner les lauréats dans leur démarche entrepreneuriale par une aide financière proposée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour les lauréats nationaux, et de Bpifrance pour les lauréats territoriaux, et par un accompagnement proposé par les Pépite d'origine de ces lauréats.

Cette année, au plus tard fin juin 2024, le jury, organisé au niveau régional par le Pépite BFC sélectionnera 4 lauréats territoriaux. Parmi ces derniers, le jury désignera le représentant de Bourgogne-Franche-Comté comme lauréat national qui remportera le grand prix Pépite France par le MESR (5.000€).

Bpifrance récompensera les 4 lauréats territoriaux dans chacun des 33 Pépite à hauteur de 2.000 € par candidat.

En Bourgogne-Franche-Comté ce concours est également soutenu par le MEDEF BFC qui finance un cinquième prix « coup de cœur » à hauteur de 1.500€

Le MESR souhaite qu'un évènement régional soit organisé chaque année afin de réunir et mettre à l'honneur les lauréats régionaux. Celui-ci sera probablement organisé mi-novembre 2024, dans un des établissements d'enseignement supérieur de la Région (lieu définitif à valider).

Une dotation à hauteur de 11 000€ a été attribuée par Bpifrance pour l'organisation de la cérémonie régionale et le financement des prix aux lauréats.

Le MEDEF BFC, partenaire d'UBFC depuis 6 ans, a souhaité également abonder à hauteur de 1 500€.

## DÉLIBÉRATION

### **Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :**

- L'affectation du budget du concours Prix Pépite 2024 soit :
  - 8 000€ attribués à 4 lauréats régionaux sur le financement Bpifrance
  - 1 500€ attribué au prix coup de cœur financé par le MEDEF BFC
  - 3 000€ pour l'organisation de la cérémonie régionale
- Le versement des dotations financières de Bpifrance pour une valeur maximale de 2.000€ à chacun des 4 lauréats régionaux, déterminés par le comité de sélection du concours « Prix Pépite » en Bourgogne-Franche-Comté.
- Le versement de la dotation financière du MEDEF BFC, pour une valeur de 1.500€, au porteur du projet lauréat du prix « coup de cœur », déterminé également par le comité de sélection du concours « Prix Pépite » en Bourgogne-Franche-Comté.